

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 06 novembre 2025

n° 193-25 C

Objet : RS - Décision modificative n° 4 du budget principal

- date de convocation le 31 octobre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi six novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 51

Aillon-le-Jeune	Marc Fleury
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoza
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 3

Pascal Ginollin - Marcel Ferrari - Thierry Tournier

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Jimmy Bâabâa à Daniel Bouchet - de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Arthur Boix-Neveu à Danièle Goddard - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Alain Caraco à Pierre Brun - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Christelle Favetta-Sieyes à Christophe Pierretton - de Sandra Ferrari à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoza - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Franck Morat à Corinne Charles - de Raphaële Mouric à Cécile Trahand - de Gaëtan Pauchet à Farid Rezzak - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoit Perrotton à Aloïs Chassot - de Claire Plateaux à Martin Noblecourt - de Philippe Vuillermet à Florence Bourgeois

• conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Philippe Cordier - Céline Gendron - Sabrina Haerincq - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Damien Regairaz - Sara Rotelli - Walter Sartori

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 06 novembre 2025

délibération n° 193-25 C

objet **RS - Décision modificative n° 4 du budget principal**

Pierre Brun, vice-président chargé des finances, présente la décision modificative n° 4 du budget principal.

Section d'investissement : +20 000 €

Dépenses

- Programme 204041 – Travaux hydrauliques : +68 000 €.
- Programme 104012 – Dignes de la Leysse : +83 000 €.
- Programme 104036 – Bras de décharge de la Leysse : + 2 400 €.
- Programme 104034 – Travaux du Nant Petchi : -153 400 €.
- Chapitre 458198 – Opération pour compte de tiers – Boulevard Bellevue amont : +20 000 €.

Les modifications de crédits portent sur les enveloppes travaux relatives à la protection contre les inondations et portées par le CISALB. Elles sont équilibrées à 0.

Recettes

- Chapitre 458298 - Opération pour compte de tiers – Boulevard Bellevue amont : +20 000 €.

Section de fonctionnement : +123 118 €

Dépenses

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : +23 118 €. Il s'agit de crédits affectés aux dépenses de maintenance et d'entretien de bâtiments ou d'infrastructures suite à des remboursements d'assurance.
- Chapitre 014 – Atténuation de produits : +100 000 €. Il s'agit de corriger la prévision budgétaire initiale au regard de la dynamique effective en 2025 du partage fiscal entre Grand Chambéry et Grand Lac.

Recettes

- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : +23 118 €. Il s'agit de comptabiliser des remboursements de sinistre opérés par les assurances sur des bâtiments et infrastructures.
- Chapitre 73 – Impôts et taxes : +100 000 €. Il s'agit de comptabiliser une dynamique fiscale supplémentaire à celle budgétée notamment en matière de CFE. Cette enveloppe va servir à financer le partage fiscal entre Grand Chambéry et Grand Lac dans le cadre de CGLE.

Vu les crédits inscrits au budget 2025,

Vu l'avis de la commission des finances et du contrôle de gestion du 14 octobre 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la décision modificative n° 4 du budget principal.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **193-25 C**

Objet de l'acte : RS - Décision modificative n° 4 du budget principal
Classification Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 4 - Décisions modificatives
Date de l'acte : 06 novembre 2025
Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20251106-lmc1H34455H1-DE
Identifiant unique de l'acte : lmc1H34455H1

Date de transmission en Préfecture : 07 novembre 2025
Date de réception en Préfecture : 07 novembre 2025
Date de publication sur le site internet: vendredi 07 novembre 2025